

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **11 juillet 2016**

Décision n° **CP-2016-0985**

commune (s) : Lyon 3°

objet : Travaux de restructuration du collège Professeur Marcel Dargent situé 5, rue Jeanne Koehler -
Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : mercredi 29 juin 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 12 juillet 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld).

Absents non excusés : Mme Cardona, M. Pouzol.

Commission permanente du 11 juillet 2016**Décision n° CP-2016-0985**

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Travaux de restructuration du collège Professeur Marcel Dargent situé 5, rue Jeanne Koehler - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 23 juin 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Le collège professeur Marcel Dargent construit dans les années 1980 est un établissement scolaire situé au cœur du quartier Louis Lumière dans le 3° arrondissement de Lyon.

Il occupe intégralement la parcelle qui lui est dédiée, bordée au sud par le cours Albert Thomas, l'entrée des élèves se faisant par la rue Jeanne Koehler à l'ouest.

Les bâtiments sont implantés en forme de U pour créer une cour centrale et aménager une voie de service périphérique non accessible aux élèves.

Les bâtiments en rez-de-chaussée plus 1 étage (R+1) et rez-de-chaussée plus 2 étages (R+2) au nord regroupent l'administration, les locaux des enseignants, la demi-pension et les cours d'enseignement généraux et spécifiques.

Le bâtiment sud, relié aux précédents par une passerelle à l'est est destiné aux sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) bâtiment et restauration.

Les constructions sont en béton armé préfabriqué sur vide sanitaire avec des planchers à caissons, des panneaux de façade gravillonnés et des toitures terrasses.

L'approche thermique était très innovante pour l'époque puisque les panneaux de façade comportent des panneaux solaires pour la production d'eau chaude, stockée dans des ballons d'accumulation dans la chaufferie du sous-sol. Les planchers sont chauffants.

L'ensemble du bâtiment est dans son état d'origine.

Le projet :

L'ambition de cette opération est double, il s'agit de :

- requalifier l'ensemble des locaux scolaires pour qu'ils répondent aux besoins actuels des enseignants et des élèves en redistribuant les espaces dans les volumes existants ;

- redonner une identité visuelle plus actuelle de l'établissement du côté du cours Albert Thomas en l'ouvrant sur la ville.

Le parti d'aménagement pris a été le suivant :

Les locaux vont être redistribués de la manière suivante :

- la création d'une salle polyvalente dans l'angle sud-ouest bénéficiant ainsi d'un accès indépendant et pouvant fonctionner en extrascolaire pour des associations du quartier,

- l'aménagement du restaurant scolaire fonctionnant en self avec une extension au nord, de plain-pied avec la cour de récréation qui sera intégralement remise au niveau des rez-de-chaussée existants et l'aménagement d'une cuisine neuve d'une capacité de production de 600 à 700 repas/jour,

- l'aménagement de la section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) restauration avec sa cuisine d'application adossée à la précédente, ainsi que la section bâtiment dans la même aile,

- une nouvelle distribution des locaux d'enseignement dans les espaces libérés,

- la création de 2 préaux extérieurs de part et d'autre de la cour de récréation.

Les espaces extérieurs et les façades seront traités de la manière suivante :

- les clôtures sur le cours Albert Thomas seront retravaillées en alternant un traitement de grilles et de murs banchés (béton armé coulé dans des sortes de coffres). Le pan coupé de l'angle Rebatel restera ouvert pour mettre en valeur l'œuvre d'art existante sur le site,

- le long du cours Albert Thomas, le traitement avec un mur de clôture à l'est s'ouvre progressivement pour être traité intégralement avec une grille ouverte au droit de la salle polyvalente pour une parfaite lisibilité depuis l'espace public,

- les nouvelles clôtures seront suffisamment hautes pour empêcher toute intrusion sur le site,

- tous les espaces verts seront enrichis par la plantation de nouvelles essences d'arbres et de végétaux,

- l'entrée sera marquée symboliquement par un porche ouvert donnant accès à la cour centrale,

- la cour de récréation sera remise au niveau des rez-de-chaussée pour permettre un accès de plain-pied à tous les bâtiments,

- les façades en béton seront conservées et repeintes sur le cours Albert Thomas,

- des ensembles vitrés importants en aluminium laqué seront créés au sud pour la salle polyvalente et la salle à manger afin d'éclairer naturellement les locaux et d'ouvrir l'établissement sur la cité,

- la protection solaire sera réalisée avec des stores "screen" extérieurs,

- les accès véhicules seront inchangés avec un accès au nord-ouest pour le stationnement des enseignants qui se poursuit par la voie de service utilisée pour les livraisons du restaurant scolaire et une sortie sur la rue Koehler.

Le phasage de l'opération :

Il est organisé en 4 phases :

- la phase 1 : le traitement du volume sud du collège avec la création de la salle polyvalente, du restaurant scolaire et des 2 sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA),

- les phases 2 et 3 : le réaménagement et la redistribution de l'ensemble des autres locaux d'enseignement,

- la phase 4 : traitement de tous les abords et la cour de récréation.

L'ensemble de l'opération est décomposée en 16 lots et se déroule sur 3 années successives.

Cette décision concerne les 9 lots ci-dessous :

- lot n° 1 : désamiantage - curage,
- lot n° 2 : gros-œuvre,
- lot n° 5 : façade - menuiseries extérieures,
- lot n° 6 : électricité courants forts / courants faibles,
- lot n° 7 : chauffage - ventilation - climatisation - plomberie,
- lot n° 9 : plâtrerie - peinture,
- lot n° 11 : menuiseries intérieures,
- lot n° 14 : voirie et réseaux divers,
- lot n° 16 : équipement de cuisine.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 26, 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif aux travaux de restructuration du collège professeur Marcel Dargent.

Les marchés des lots n° 2, 5, 6, 7, 9, 11 et 14 intègrent des conditions d'exécution à caractère social et prévoient notamment la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 10 juin 2016, a classé les offres et choisi pour les lots n° 1, 2, 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 16, celles des entreprises et/ou groupements d'entreprises suivants :

Lot	Libellé du lot	Attributaire	Montant du marché (en euros)	
			€ HT	€ TTC
1	désamiantage - curage	entreprise VALGO	811 201,43	973 441,72
2	gros-œuvre	entreprise CHAZELLE	615 805,64	738 966,77
5	menuiseries extérieures - façades	entreprise AMALGAME	402 661,80	483 194,16
6	électricité - courants forts - courants faibles	entreprise GUILLOT	700 538,58	840 646,30
7	chauffage - ventilation - climatisation - plomberie	BOULESTEIX SAS	1 344 956,01	1 613 947,21
9	plâtrerie - peinture	groupement MEUNIER / BOTTA	367 433,92	440 920,70
11	menuiseries intérieures	ETABLISSEMENTS PIERRE GIRAUD	227 367,03	272 840,44
14	voirie et réseaux divers (VRD)	BRUNET TP	453 682,86	544 419,43
16	équipement de cuisine	CUNY PROFESSIONNEL	270 696,00	324 835,20

Les lots n° 3, 4 et 8 passés en marchés à procédure adaptée ont fait l'objet d'une autorisation de signature par délibération de principe du fait de leur montant.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits marchés, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés et tous les actes y afférents avec les entreprises et groupements d'entreprises suivants :

- lot n° 1 : désamiantage - curage ; entreprise VALGO, pour un montant de 811 201,43 €HT, soit 973 441,72 €TTC,

- lot n° 2 : gros-œuvre ; entreprise CHAZELLE, pour un montant de 615 805,64 €HT, soit 738 966,77 €TTC,

- lot n° 5 : Menuiseries extérieures - façades ; entreprise AMALGAME, pour un montant de 402 661,80 €HT, soit 483 194,16 €TTC,

- lot n° 6 : électricité - courants forts - courants faibles ; entreprise GUILLOT, pour un montant de 700 538,58 €HT, soit 840 646,30 €TTC,

- lot n° 7 : chauffage - ventilation - climatisation ; entreprise BOULESTEIX SAS, pour un montant de 1 344 956,01 €HT, soit 1 613 947,21 €TTC,

- lot n° 9 : plâtrerie peinture ; groupement d'entreprises MEUNIER / BOTTA, pour un montant de 367 433,92 €HT, soit 440 920,70 €TTC,

- lot n° 11 : menuiseries intérieures ; entreprise ETABLISSEMENTS PIERRE GIRAUD, pour un montant de 227 367,03 €HT, soit 272 840,44 €TTC,

- lot n° 14 : voiries - réseaux divers ; entreprise BRUNET TP, pour un montant de 453 682,86 €HT, soit 544 419,43 €TTC,

- lot n° 16 : équipement de cuisine ; entreprise CUNY PROFESSIONNEL, pour un montant de 270 696,00 €HT, soit 324 835,20 €TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P 34 - Education, formation, individualisée sur l'opération n° OP3355A, pour un montant de 10 300 000 €TTC en dépenses et à la charge du budget principal.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2016 à 2019 - compte 231 312 - fonction 221.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 juillet 2016.